FEADER

GUIDE DES OBLIGATIONS DE COMMUNICATION POUR LES SUBVENTIONS FEADER (Fonds Européen Agricole de DEveloppement Rural) EN HAUTS-DE-FRANCE

UNION EUROPÉENNE

Région Hauts-de-France

Votre projet a été sélectionné dans le cadre des Programmes de Développement Rural Nord-Pas-de-Calais ou Picardie 2014-2020 afin de bénéficier d'un financement européen.
Ce guide a vocation à vous donner les clefs nécessaires pour répondre aux obligations de communication liées à ce financement auxquelles vous vous êtes engagés tout en valorisant votre projet auprès du grand public et de vos partenaires.

Vous avez besoin d'un conseil ou d'une validation ?

Contactez la Direction de la Communication : contactCOM@nordpasdecalaispicardie.fr

POUR TOUS VOS PROJETS COFINANCÉS AVEC LE FEADER

(FONDS EUROPEEN AGRICOLE DE DEVELOPPEMENT RURAL)

POUR TOUS LES PROJETS ET SUR TOUS VOS SUPPORTS DE COMMUNICATION EN LIEN AVEC LE PROJET COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE---

› Prévoyez la présence des mentions et logos européens sur tous vos supports de communication.

Exemples : **Affichage temporaire**
Affichage permanent

Supports imprimés : invitations, plaquettes, programmes, études cofinancées…
Supports audiovisuels
Supports internet
Toute attestation de participation à une formation
Signalétique

QUELS LOGOS, QUELLES MENTIONS OBLIGATOIRES ?

› Apposez l'emblème de l'Union européenne et mentionnez au-dessous de l'emblème **"UNION EUROPENNE"** si cette mention n'est pas déjà présente.

UNION EUROPÉENNE

› Mentionnez : **"Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales".**

Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales

› Apposez le logo **"l'Europe s'engage en Hauts-de-France avec le FEADER"**

l'Europe s'engage en Hauts-de-France avec le FEADER

› Si votre projet est cofinancé dans le cadre de LEADER, **ajouter le logo LEADER**

LEADER

© Photos de gauche à droite et de haut en bas : photos 1 & 3 : C. WAEGHEMACKER - Région Hauts-de-France / photos 2, 7 & 9 : E. WATTEAU - Région Hauts-de-France / photo 4 : P. DAPVRIL - Région Hauts-de-France / photo 5 : C. BLANQUART - Région Hauts-de-France - Picardie / photo 6, 8 : D. BOKALO - Région Hauts-de-France

Exemple pour un projet FEADER :

Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales

Logos des autres partenaires

Exemple pour un projet FEADER et LEADER :

Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales

Logos des autres partenaires

OÙ TÉLÉCHARGER LES LOGOS ET MODÈLES DE DOCUMENTS PRÉSENTÉS DANS CE GUIDE ?

Vous pouvez télécharger les logos sur les sites Europe en Nord-Pas de Calais et Europe-en-Picardie aux adresses suivantes :

www.europe-en-nordpasdecalais.eu (Rubrique : Gérer son projet/Gestion dossier bénéficiaire PDR)
www.europe-en-picardie.eu

DANS VOS RELATIONS AVEC LA PRESSE ET AVEC VOS PARTENAIRES

› **Mentionnez systématiquement le soutien de l'Union européenne et du Fonds européen agricole pour le développement rural**

- Exemple : Communiqués et dossiers de presse, sites internet, blogs, lettres d'information, etc.

LORS DE VOS ACTIONS ÉVÈNEMENTIELLES, QUAND VOUS ACCUEILLEZ DU PUBLIC (INAUGURATIONS, ÉVÈNEMENTS FESTIFS, PORTES OUVERTES, PREMIÈRES PIERRES…)

› **Prévoyez la présence des mentions et logos européens sur tous vos supports de communication.**

Pour les projets dont le financement public total est supérieur à 500 000 € et pour toute inauguration ou pose de première pierre des drapeaux européens peuvent vous être mis à disposition.

PARTICIPEZ AUX MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

› **Dans la mesure de vos moyens, vous pouvez participer aux évènements mis en place par la région afin de valoriser l'investissement européen en région**

- Joli mois de l'Europe par exemple.

A - SITE INTERNET

› **Faites figurer en page d'accueil (si le site est consacré au projet) ou sur la page dédiée au projet les mentions et logos vus précédemment.**

Les mentions et logos doivent apparaÎtre à l'ouverture de la page.

› Faites une description succincte de l'opération, proportionnée au niveau de l'aide, présentant sa finalité et ses résultats et mettant en lumière le soutien financier apporté par l'Union européenne.

B - AFFICHAGE

POUR LES PROJETS DE MOINS DE 10 000 € DE SOUTIEN PUBLIC TOTAL

UNION EUROPÉENNE

l'Europe s'engage en Hauts-de-France avec le FEADER

Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

› Pour tout projet de moins de 10 000 € de soutien public total ; apposez un autocollant sur le matériel financé ou sur les installations financées dans un lieu visible du public

Autocollants fournis par la Région.

DURÉE D'AFFICHAGE ?

› Pour répondre aux obligations de communication, les autocollants doivent être en place dès le début du projet et conservés cinq ans après le dernier versement reçu par le bénéficiaire.

POUR LES PROJETS COMPRIS ENTRE 10 000 € ET 50 000 € DE SOUTIEN PUBLIC TOTAL

AFFICHAGE PERMANENT

› Pour tout projet compris entre 10 000 € et 50 000 € de participation publique totale, apposez une affiche de format A3 minimum dans un lieu aisément visible du public au plus tard trois mois après la fin des travaux. Cette affiche doit présenter des informations sur l'opération et mettre en lumière le soutien financier apporté par l'Union européenne.

Affiche fournie par la Région

OÙ FIXER L'AFFICHAGE PERMANENT ?

L'affichage doit être mis en place dans un lieu visible du public.

DURÉE D'AFFICHAGE ?

› Les outils déployés pour répondre aux obligations de communication doivent être en place dès le début du projet et conservés cinq ans après dernier versement reçu par le bénéficiaire.

POUR LES PROJETS COMPRIS ENTRE 50 000 € ET 500 000 € DE SOUTIEN PUBLIC TOTAL

AFFICHAGE TEMPORAIRE

- Il doit être mis en place dès le début du projet et pendant toute la durée des travaux dans le cas de financement d'infrastructures ou de construction, un panneau temporaire de dimension importante doit être apposé sur le chantier présentant le soutien de l'Union européenne.

AFFICHAGE PERMANENT

- Au plus tard, trois mois après la fin des travaux, apposez une plaque explicative de format minimum A2 (59,4 x 42 cm) présentant des informations sur le projet et mettant en évidence le soutien financier obtenu de l'Union européenne.

Exemple de plaque définitive cofinancement
FEADER uniquement

OÙ FIXER L'AFFICHAGE PERMANENT ?

L'affichage doit être mis en place dans un lieu visible du public

DURÉE D'AFFICHAGE ?

- Les outils déployés pour répondre aux obligations de communication doivent être en place dès le début du projet et conservés cinq ans après dernier versement reçu par le bénéficiaire.

POUR LES PROJETS DE PLUS DE 500 000 € DE SOUTIEN PUBLIC TOTAL

Contactez la Direction de la Communication :

contactCOM@nordpasdecalaispicardie.fr